

ARNOLD CHAN, MP  
SCARBOROUGH-AGINCOURT

TOWN HALL REPORT  
ON ELECTORAL REFORM  
PUBLIC CONSULTATION



ARNOLD CHAN, DÉPUTÉ  
SCARBOROUGH-AGINCOURT

RAPPORT SUR LES CONSULTATIONS  
PUBLIQUES SUR LA RÉFORME  
ÉLECTORALE

CONSULTATION(S)			
Date	Heure et durée (heure de début et de fin)	Lieu de la consultation	Nombre de personnes présentes (vous pouvez indiquer le nombre de bénévoles et d'employés présents)
1. 13 sept. 2016	De 18 h à 20 h	Centre St. Paul's L'Amoreaux	30
2.			
3.			
4.			
<b>Forme :</b> <input checked="" type="checkbox"/> Utilisation de la présentation visuelle de la Bibliothèque du Parlement <input checked="" type="checkbox"/> Présentation du bureau du député <input checked="" type="checkbox"/> Micro ouvert <input checked="" type="checkbox"/> Période de questions/réponses <input type="checkbox"/> Conférencier invité <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser)			
SUJETS ABORDÉS (sommaire)			
Modes de scrutin : <input checked="" type="checkbox"/>	Remplacement du mode de scrutin actuel : <input checked="" type="checkbox"/>	Participation électorale : <input checked="" type="checkbox"/>	Accessibilité et inclusion : <input checked="" type="checkbox"/>
Vote obligatoire : <input checked="" type="checkbox"/>	Vote en ligne : <input checked="" type="checkbox"/>	Représentation locale : <input checked="" type="checkbox"/>	Autre (veuillez préciser et décrire ci-dessous) <input type="checkbox"/>

QUESTIONS DE DISCUSSION
<b>Que pensent les participants du système actuel pour élire les députés au Parlement (avantages/défauts)? Est-ce que les participants sentent que leur vote se traduit de façon juste dans les résultats? (limite suggérée : 500 mots)</b>
<p>Les opinions des participants étaient partagées au sujet du mode de scrutin actuel pour élire les députés fédéraux. Certains étaient d'avis que le système actuel fonctionne bien et qu'il faut accorder plus d'attention aux moyens d'encourager plus de gens à voter; d'autres ont fait valoir qu'on a sans aucun doute besoin d'un système de rechange pour remplacer le mode de scrutin actuel.</p> <p>Une personne pensait que le système actuel permet de porter au pouvoir les gouvernements majoritaires dont on a besoin pour accomplir des choses. Le principe d'une personne = un vote lui plaisait dans le système actuel. Toutefois, quelqu'un a dit qu'une personne peut aimer un candidat sans vouloir voter pour son parti, ce qui limite les options de cet électeur. Quelqu'un a dit qu'il faut en faire plus pour prévenir la fraude électorale, par exemple instaurer une carte d'identité nationale obligatoire ou prévoir un mécanisme d'identification prouvant qu'un électeur est bel et bien citoyen canadien. Le système actuel ne prévoit pas de mesures pour prévenir la fraude électorale.</p>

*Veuillez faire parvenir au :*

Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)  
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6  
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 [ERRE@parl.gc.ca](mailto:ERRE@parl.gc.ca)

*Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016*

D'autres participants pensaient que les systèmes majoritaires comme le système majoritaire uninominal à un tour ne sont pas représentatifs de l'ensemble de l'électorat et qu'ils créent de fausses majorités. Certains ont fait valoir qu'un système de représentation proportionnelle peut permettre de mieux transposer les votes; cependant, la possibilité d'un gouvernement minoritaire serait plus grande, ce qui peut présenter des problèmes au moment d'adopter des lois. Il en résulterait une longue période d'inefficacité gouvernementale. Quelqu'un a ajouté qu'un système de représentation proportionnelle ne favorise pas la mobilisation directe des électeurs. Les listes des personnes qui décrocheraient un siège si elles étaient élues seraient déterminées au préalable, ce qui ne serait pas bon pour la reddition de comptes des élus au niveau local. Une solution de rechange proposée serait de combiner la représentation proportionnelle et un autre genre de système.

Certains pensaient que le système actuel n'a pas besoin d'être modifié, mais ce qui doit changer, c'est le comportement des électeurs individuels. Plus précisément, il faudrait essayer d'augmenter le nombre de personnes qui prennent le temps d'aller voter (mobilisation des électeurs), par exemple leur offrir des incitatifs ou imposer des pénalités aux personnes qui ne votent pas. En augmentant les taux de participation, ces mesures donneraient lieu à une meilleure transposition des votes.

**Quelles solutions de rechange au système actuel ont été abordées? Les participants ont-ils défini des caractéristiques que devrait avoir un système électoral selon eux (par exemple la représentation locale, la proportionnalité, la simplicité, la légitimité, etc.)? (limite suggérée : 500 mots)**

Diverses solutions de rechange ont été discutées : le vote alternatif (vote préférentiel); le scrutin à deux tours; le scrutin majoritaire plurinominal à un tour; le scrutin préférentiel; la représentation proportionnelle (les scrutins fondés sur des listes fermées ou sur des listes ouvertes); les systèmes de votes transférables; les systèmes mixtes (y compris la représentation majoritaire mixte et la représentation proportionnelle mixte). Le vote obligatoire, comme en Australie, a également été discuté.

De nombreux participants ont parlé de l'importance de la représentation locale ainsi que de la simplicité. La représentation locale est importante pour beaucoup d'électeurs car ils ont besoin de savoir pour qui ils votent pour pouvoir leur demander de rendre compte de leurs actions en tant qu'élus. Certains participants pensaient également que si un nouveau mode de scrutin était adopté, il devrait être expliqué de la façon la plus simple possible, pour éviter toute confusion chez les électeurs. Si cela n'est pas fait correctement, les participants pensaient que les électeurs seraient encore plus nombreux à se désintéresser du processus électoral. Il a également été mentionné que la représentation proportionnelle serait un bon système, mais pas au prix de la représentation locale des électeurs.

La légitimité est une autre caractéristique importante qui a été mentionnée. L'augmentation de la légitimité par l'augmentation des taux de participation et une meilleure représentation locale était importante pour de nombreux participants.

**Les participants ont-ils discuté des raisons pour lesquelles plusieurs Canadiens choisissent de ne pas participer au processus démocratique? Ont-ils suggéré des manières d'encourager la participation des électeurs? (limite suggérée : 500 mots)**

Certains pensaient que le système actuel ne prévoit aucune option pour les gens qui ne veulent pas voter ou qui n'aiment tout simplement pas les candidats représentant les partis. Ils ne votent donc pas et contribuent à réduire les taux de participation. Pour refléter adéquatement le vote des personnes qui n'ont pas de préférence pour un candidat ou un autre, certains participants pensaient qu'une option « aucune de ces personnes » pourrait figurer sur les bulletins de vote. À l'inverse, certains participants ne sont pas en faveur d'une telle option, qui limite la reddition de comptes des élus.

Un certain nombre de participants pensaient que les Canadiennes et les Canadiens choisissent de ne pas participer au processus démocratique par manque de conviction éclairée. Ils n'ont pas assez d'information au sujet des candidats locaux ou ne sont pas au courant des programmes électoraux des divers partis.

*Veillez faire parvenir au :*

**Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)**  
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6  
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 [ERRE@parl.gc.ca](mailto:ERRE@parl.gc.ca)

*Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016*

D'autres moyens d'encourager la participation ont été discutés : des incitatifs comme des allègements fiscaux pour les personnes qui vont voter ou des pénalités pour les personnes qui ne vont pas voter. Les participants pensaient qu'une pénalité légère serait suffisante pour inciter plus de gens à aller voter. Ils pensaient aussi qu'il faut commencer tôt à sensibiliser les jeunes pour qu'ils comprennent que voter est un devoir.

Certains pensaient qu'il faut adopter des solutions pour mieux répondre aux besoins des personnes qui ont des problèmes de mobilité et des aînés qui souhaitent voter. On pourrait envisager par exemple d'augmenter le nombre de bureaux de scrutin mobiles ou de veiller à ce que chaque foyer pour personnes âgées ait un bureau de scrutin.

**Les participants sont-ils d'avis que le vote devrait être obligatoire? (Cela comprend la possibilité d'annuler son vote.) (limite suggérée : 500 mots)**

Certains participants pensaient que le vote devrait être obligatoire, ce qui permettrait de tenir les représentants locaux responsables de leurs actions. Toutefois, les avis étaient partagés en ce qui concerne les conséquences du vote obligatoire. Est-ce que ce sont les pénalités ou les incitatifs qui seraient préférables pour relever les taux de participation? Quelles pénalités seraient suffisantes pour que les gens préfèrent aller voter plutôt que d'avoir à les payer? Ce sont des questions de ce genre qui ont fait l'objet des discussions.

Certains pensaient que les électeurs devraient avoir l'option d'annuler leur vote, ce qui les obligerait à se rendre au bureau de scrutin et donc à participer. Cependant, l'aspect négatif en serait que les élus auraient moins de comptes à rendre aux électeurs si ces derniers avaient l'option d'annuler délibérément leur bulletin.

**Les participants ont-ils discuté de la possibilité de voter en ligne? Ont-ils exprimé une volonté de conserver les procédures actuelles de vote? (c.-à-d. se présenter au bureau de vote, la confidentialité du vote, etc.) (limite suggérée : 500 mots)**

Il a également été question du vote en ligne pendant la consultation. Beaucoup de participants s'y opposaient pour des questions de sécurité à l'ère numérique d'aujourd'hui et d'absence de participation directe des électeurs. De plus, ces participants pensaient qu'il serait difficile de lutter contre la fraude électorale en ligne, ce qui ne serait pas bon pour la démocratie. Certaines personnes étaient d'avis que le système actuel donnerait de bons résultats, mais qu'on pourrait l'améliorer en encourageant la participation électorale et l'accessibilité (bureaux de scrutin mobiles) et en mettant en place des mécanismes pour contrer la fraude électorale.

**D'autres sujets majeurs ont-ils été soulevés par les participants? (c.-à-d. référendum, représentation des femmes/minorités, accessibilité, taux de participation, etc.) (limite suggérée : 500 mots)**

Certains participants pensaient que le gouvernement devrait reconsidérer la date-limite de la réforme électorale, car rien ne presse vraiment. Le gouvernement disposerait ainsi de plus de temps pour consulter un plus vaste éventail de citoyens avant d'apporter des changements. De plus, il conviendrait aussi d'envisager de traduire les documents de consultation en de plus nombreuses langues pour les personnes aux prises avec des barrières linguistiques. Le gouvernement peut également travailler avec de solides organisations bénévoles communautaires pour mobiliser davantage les citoyens dans ce dossier.

La question de la tenue d'un référendum a également été discutée. Certains participants étaient contre la tenue d'un référendum sur la réforme électorale si c'était trop compliqué pour que l'électeur moyen s'y retrouve. Ils étaient d'avis qu'il faudrait faire connaître les différents modes de scrutin aux citoyens si un référendum doit avoir lieu. Il conviendrait aussi de tenir compte du coût d'un référendum, qui serait significatif. Ils croyaient toutefois qu'il serait important de mettre en place un vaste mécanisme de consultation des électeurs si notre mode de scrutin doit changer.

Certaines personnes pensaient qu'un référendum visant à obtenir un accord au sujet d'un mode de scrutin de rechange en particulier serait acceptable (s'il suffisait de répondre par OUI ou NON à la question référendaire). Toute question plus complexe susciterait de la confusion chez l'électeur moyen.

*Veillez faire parvenir au :*

**Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)**  
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6  
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 [ERRE@parl.gc.ca](mailto:ERRE@parl.gc.ca)

*Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016*

La question de l'accroissement de la représentation des femmes et des minorités a également été abordée. Même s'il y a eu des progrès importants en ce sens, un certain nombre de participants pensaient qu'on pourrait en faire plus pour encourager la représentation des femmes et des groupes minoritaires.

L'accessibilité est un enjeu important pour les aînés et les personnes qui ont des problèmes de mobilité. Il faut prévoir de meilleurs mécanismes pour répondre à leurs besoins.

## **RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS ET COMMENTAIRES CLÉS DES PARTICIPANTS (limite suggérée : 1 000 mots)**

La recommandation globale des personnes qui ont participé à cette consultation publique renvoie aux cinq principes de base mis de l'avant par le Comité spécial sur la réforme électorale. Toutes les idées présentées et tous les commentaires faits reflètent ces cinq principes généraux, à savoir l'efficacité et la légitimité; la participation; l'accessibilité et l'inclusion; l'intégrité; et la représentation locale. Le consensus général parmi les participants était que ces principes doivent être pris en considération si un changement est apporté à notre système électoral dans un avenir rapproché.

### 1) Efficacité et légitimité

Le public doit avoir véritablement confiance dans tout changement apporté à notre système électoral. La légitimité des électeurs est également importante, particulièrement lorsqu'il s'agit d'appliquer la règle voulant que seuls les citoyens canadiens soient admissibles à voter lors d'une élection. Des fraudes électorales peuvent se produire dans le cadre du système actuel et ce problème devra être réglé si on veut rehausser la légitimité de notre système électoral. Et partant, ce renforcement de la légitimité renforcera la confiance du public. La représentation locale est également importante pour encourager les gens à voter (particulièrement les jeunes Canadiennes et les jeunes Canadiens). La responsabilité première de tous les députés fédéraux est de veiller à ce que leurs électeurs soient bien représentés.

### 2) Participation

Il doit y avoir une meilleure participation des électeurs, et à cette fin, il convient particulièrement d'encourager un plus grand nombre de personnes à voter et à participer au processus démocratique. Les participants ont discuté de la mise en œuvre d'incitatifs pour amener les gens à voter ou même de pénalités pour les personnes qui choisissent de ne pas voter. Le vote obligatoire est aussi une option; cependant, il faudrait une discussion plus approfondie sur les pénalités appropriées à imposer. Il faudrait aussi songer aux personnes qui choisissent de ne pas voter parce qu'elles n'aiment aucun candidat. Nous avons discuté de la possibilité d'avoir une option « aucune de ces personnes » sur le bulletin de vote, de sorte que les gens devraient quand même se rendre au bureau de scrutin; toutefois, cette option soulève aussi la question de la reddition de comptes. Le consensus général était qu'un changement proposé à notre système électoral devra comporter des mécanismes pour encourager les électeurs à participer.

### 3) Accessibilité et inclusion

Il faut assurer un meilleur accès aux électeurs admissibles qui ont des problèmes de mobilité, notamment les aînés et les personnes handicapées. Les participants ont examiné des idées comme installer des bureaux de scrutin dans les foyers de personnes âgées ou à proximité et offrir plus d'options de vote mobile. Notre système électoral devrait aussi inclure tous les groupes minoritaires ainsi que les femmes. Les femmes et les membres des minorités devraient être mieux représentés.

### 4) Intégrité

Les électeurs doivent faire preuve d'intégrité et il convient de les encourager à participer. Certaines personnes étaient d'avis qu'il faudrait commencer à mobiliser les électeurs quand ils sont jeunes. Tout changement apporté à notre système électoral doit être sécurisé et la confiance du public envers notre système démocratique doit être préservée. Les citoyens doivent avoir de l'information au sujet des candidats qu'ils sont appelés à élire, ce qui les convaincra peut-être d'aller voter.

### 5) Représentation locale

*Veillez faire parvenir au :*

**Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)**  
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6  
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 [ERRE@parl.gc.ca](mailto:ERRE@parl.gc.ca)

*Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016*

L'accent a été mis fermement sur la représentation locale pour assurer la reddition de comptes et l'accès aux représentants élus localement. Certains modes de scrutin ne favorisent pas la représentation locale (comme la représentation proportionnelle), mais d'autres le font (vote alternatif, systèmes pluralistes). Le consensus général était que la représentation locale joue un rôle important lorsqu'il s'agit de demander des comptes aux élus. Le système actuel encourage la représentation locale, mais y a-t-il des moyens d'accroître la reddition de comptes? La mobilisation directe des électeurs est également meilleure lorsque les gens savent pour qui ils vont voter et connaissent les positions de ce candidat. C'est également essentiel (le fait que les élus doivent rendre des comptes d'abord et avant tout à leurs électeurs) pour la reddition de comptes générale des députés fédéraux.

**Présentation du rapport au Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)**

**Date : Le 13 octobre 2016**

**Signature du (de la) député(e)**

**(Nom) Arnold Chan**

**Les rapports doivent être soumis aux greffières du Comité au plus tard le vendredi 14 octobre 2016, dans les deux langues officielles.**

*Veillez noter que ce document est à titre indicatif seulement et qu'il peut être modifié ou adapté à votre guise. Les rapports soumis seront publiés sur le site Web du Comité.*

*Veillez faire parvenir au :*

**Comité spécial sur la réforme électorale (ERRE)  
131, rue Queen Street, Ottawa, ON K1A 0A6  
Tel/tél.: 613-992-3150 Fax/télécopieur: 613-947-3089 [ERRE@parl.gc.ca](mailto:ERRE@parl.gc.ca)**

*Date limite : Le vendredi 14 octobre 2016*